

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 26 janvier 2017 à 18h00 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
3	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
4	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	
5	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO
6	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir d'Aurore MARGAILLAN
7	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
8	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	Pouvoir de Damien NOEL
9	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	Départ après la 52 ^{ème} délibération
10	AIX-LES-BAINS	T	Fabrice MAUCCI	
11	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	Pouvoir de Nathalie MURGUET
12	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	Arrivée après la 29 ^{ème} délibération
13	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	Départ après la 58 ^{ème} délibération
14	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas POILLEUX	Arrivé après la 10 ^{ème} délibération Départ après la 52 ^{ème} délibération
15	AIX-LES-BAINS	T	Joaquim TORRES	
16	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	Pouvoir de Jérôme DARVEY
17	AIX LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
18	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
19	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
20	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
21	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	
22	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
23	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
24	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
25	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
26	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
27	CHANAZ	T	Yves HUSSON	
28	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
29	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
30	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	Arrivé après la 2 ^{ème} délibération
31	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
32	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
33	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	
34	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
35	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
36	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
37	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
38	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
39	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
40	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
41	MERY	T	Eudes BOUVIER	
42	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
43	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
44	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
45	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
46	MOUXY	T	Nicolas MARC	
47	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
48	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

49 RUFFIEUX
50 SAINT OFFENGE
51 SAINT OURS
52 SAINT PIERRE DE CURTILLE
53 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
54 TRESSERVE
55 TRESSERVE
56 TRESSERVE
57 TREVIGNIN
58 VIONS
59 VIVIERS-DU-LAC
60 VOGLANS
61 VOGLANS

T Olivier ROGNARD
T Bernard GELLOZ
T Christian REBELLE
T Sylvie L'HEVEDER
T Denise DE MARCH
T Jean-Claude LOISEAU
T Annie MOULIN
T Eric COURSON
T Gérard GONTHIER
S Catherine TRANCHINO
T Robert AGUETTAZ
T Yves MERCIER
T Martine BERNON

Pouvoir de Martine SCAPOLAN

Autres présents non votants :

Michel GOUDOUNEIX
Frédéric GIMOND
Martine REVOL
Laurent LAVAISIÈRE
Christophe PIRAT
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY-THEVENON

Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint des Services
Directrice de cabinet / Responsable communication
Directeur du pôle développement
Directeur des services à la population
Responsable juridique/Assemblées
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 19 janvier 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 123 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 67 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 58 présents (57 titulaires et 1 suppléant), et 66 votants.

RESSOURCES HUMAINES Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Monsieur le Président informe qu'en raison de la création de la nouvelle entité Grand Lac, communauté d'agglomération du lac du Bourget, au 1er janvier 2017, il y a lieu de mettre à jour l'annexe fixant la liste des grades ouvrants droits au paiement de cette indemnité.

Le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié précise que tous les fonctionnaires de catégorie C et de catégorie B peuvent percevoir des indemnités pour travaux supplémentaires (IHTS) dès lors que les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires. Les agents non titulaires de même niveau exerçant des fonctions de même nature que celles des fonctionnaires peuvent en bénéficier.

La liste des cadres d'emplois pouvant bénéficier des IHTS est définie en annexe.

Les heures supplémentaires sont définies comme des heures effectivement réalisées à la demande de l'autorité territoriale (en dehors du temps de travail légal). Les heures supplémentaires de nuit sont celles accomplies entre 22 heures et 7 heures. Le nombre d'heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies est limité à 25 heures par mois, toutes catégories confondues. Toutefois, des heures supplémentaires pourront être effectuées au-delà du contingent mensuel de 25 heures, sur décision de l'autorité territoriale, lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient, pour une durée limitée. Dans ce cas, le Comité technique doit être immédiatement informé.

Lorsqu'elles ne font pas l'objet d'un repos compensateur, les heures supplémentaires sont rémunérées sous la forme d'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) calculées à partir du taux horaire de l'agent.

Ce taux horaire est majoré suivant les coefficients et/ou majorations prévus par le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié.

Elles ne peuvent être versées à un agent pendant les périodes d'astreinte, sauf si elles donnent lieu à intervention, et pendant les périodes ouvrant droit à remboursement des frais de déplacement.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, et notamment son article 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE les dispositions énoncées ci-dessus relatives au paiement des heures supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois énumérés en annexe de la délibération
- AUTORISE le Président ou son représentant, à signer tous les actes résultant de ces dispositions,

Aix-les-Bains, le 26 janvier 2017

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 61
- Votants : 68
- Pour : 68
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Annexe à la délibération du 26 janvier relative aux Indemnités horaires pour travaux supplémentaires :

Liste des grades ouvrant droits aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Catégorie	Cadres d'emplois	Grades	Personnel titulaires	Personnel non titulaire
Filière technique				
C	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	oui	oui
C	Agents de maitrise	Agent de maitrise Agent de maitrise principal	oui	oui
B	Techniciens territoriaux	Technicien Technicien principal 2 ^{ème} classe Technicien principal 1 ^{ère} classe	oui	oui
Filière administrative				
C	Adjoints administratif territoriaux	Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	oui	oui
B	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur Rédacteur principal 2 ^{ème} classe Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	oui	oui
Filière sportive				
C	Opérateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives	Opérateur Opérateur qualifié Opérateur principal	oui	oui
B	Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives	Educateur Educateur principal 2 ^{ème} classe Educateur principal 1 ^{ère} classe	oui	oui
Filière animation				
C	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	oui	oui
B	Animateurs territoriaux	Animateur Animateur principal 2 ^{ème} classe Animateur principal 1 ^{ère} classe	oui	oui
Filière sanitaire et sociale				
C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	ATSEM ATSEM principal de 2 ^{ème} classe ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	oui	oui

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Date de transmission de l'acte : 31/01/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 31/01/2017

Numéro de l'acte : d1663 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20170126-d1663-DE

Date de décision : 26/01/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.5. Régime indemnitaire
4.5.1. Indemnités et primes